



Décharge de Responsabilité

Les soussignés déclarent accepter sans réserve les termes du règlement du 27^{ème} Raid des Neiges organisé par le club les Ancêtres Automobiles, qui se déroulera les 13 et 14 janvier 2023, et dont ils reconnaissent s'être vu remettre un exemplaire, dont ils ont pris connaissance.

Aux termes, notamment, l'Article 3 de ce règlement, il est expressément rappelé aux participants que le Raid des Neiges est une épreuve de navigation et de régularité destinée aux véhicules anciens (1^{ère} mise en circulation avant le 31/12/1992), comportant des zones de régularité soumises au respect des règles du code de la route et en aucun cas une épreuve de course.

A ce titre, l'épreuve se déroule sous la responsabilité du conducteur, tant vis-à-vis de ses passagers que des tiers, lequel déclare être régulièrement assuré pour l'utilisation du véhicule inscrit et à jour de ses cotisations.

En cas d'incident ou d'accident de quelque nature que ce soit, les soussignés déclarent décharger de toute responsabilité l'organisation dans la survenance de dommages, qu'ils soient de nature corporelle ou matérielle, sans pouvoir se retourner contre le club organisateur ou les membres de l'organisation.

Signature du pilote et de son copilote obligatoirement et avec mention manuscrite : lu et approuvé

Signature pilote et mention lu et approuvé
Nom et Prénom

Signature copilote et mention lu et approuvé
Nom et Prénom

MARQUE :

Type :

N° d'immatriculation :

Permis de conduire N°

Assurance : Cie Contrat N°

A RETOURNER AVEC L'INSCRIPTION

IMPERATIF